

## Nouvelles des négociations entre la section locale 101R et CP Rail

Chères consœurs, chers confrères,

Tel que rapporté dans un précédent numéro de la *Voieferrée*, le gouvernement fédéral a nommé un conciliateur pour aider les parties à négocier, conformément au Code canadien du travail. Après avoir échangé avec des représentants du syndicat et de la compagnie, le Service fédéral de médiation et de conciliation a établi que la première séance de reprise des négociations aura lieu pendant la semaine du 12 au 16 janvier 2015 inclusivement à Calgary, en Alberta. Le syndicat avait proposé d'autres dates, du 2 au 14 février 2015, mais des questions de logistique n'ont pu être résolues à ce moment-ci.

Nous sommes déterminés à faire des gains importants dans les négociations pour nous assurer que les travailleur(euse)s et leurs dirigeant(e)s aient la protection adéquate contre ceux qui pensent pouvoir intimider les travailleur(euse)s de cette unité de négociation. Nous avons systématiquement déclaré au CP que tous les travailleur(euse)s doivent être traités avec respect et dignité. Compte tenu des actions agressives de l'employeur, il place des obstacles importants sur la voie menant à une entente juste et équitable envers laquelle le comité pourrait accorder sa confiance en vue d'une ratification.

Votre comité de négociation est déterminé, et persiste à affirmer que la première étape pour conclure une nouvelle convention collective est de résoudre tous les problèmes en suspens qui ont été soulevés par les griefs au cours du présent contrat de travail. Lorsque nous avons émis notre avis de négociation en septembre 2014, nous avions 372 griefs et, bien que nous ayons réussi à résoudre un certain nombre d'entre eux au cours des trois derniers mois, plusieurs ont simplement été remplacés par la cinquantaine et plus de nouveaux griefs. Ce qui s'ajoute aux 24 cessations d'emploi, aux 920 jours de travail perdu en raison de suspensions (ce qui ne comprend pas les griefs liés à l'exclusion inutile de service des membres), 949 points d'inaptitude et plus émis, aux mises à pied inappropriées partout au pays, aux 70 cas et plus de sous-traitance, aux 45 violations lors desquelles des superviseurs ont été pris en train d'exécuter des tâches de l'unité de négociation, sans mentionner le nombre de griefs portant sur l'horaire des vacances, la suspension d'avantages sociaux et de mesures d'adaptation, des demandes de faire subir des tests de dépistage d'abus de substance, et plus encore.

Nous avons aussi appris que CP Rail a demandé au moins sept autorisations « d'heures supplémentaires » auprès d'EDSC (Emploi Canada) jusqu'au 31 décembre 2016. Le syndicat n'appuiera pas les demandes de l'employeur compte tenu que CP Rail n'a pas remplacé les emplois perdus par attrition et du grand nombre de membres présentement en mise à pied. Nous allons continuer de vous informer à ce sujet.

Nous insistons pour que nos membres, encore une fois, ne prêtent pas attention aux rumeurs ou insinuations, et si des questions devaient faire surface, les membres doivent communiquer avec leur représentant syndical ou leurs vice-présidents.

En toute solidarité,  
Comité central de négociation, section locale 101R

BS/sdsepb343